

*Questions orales***LES POSTES****LE DOMMAGE SUBI PAR UN COLIS DE NOËL—DEMANDE DE RAPPORT**

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Postes. J'espère qu'il aime les gâteaux de Noël car un de mes commettants mécontents lui envoie celui-ci qui lui est parvenu par les Postes canadiennes. Le ministre peut voir comme il est bien emballé. Normalement un gâteau empaqueté dans une boîte aussi bien emballée, avec des boîtes de carton et du papier collant ne devrait pas arriver à destination en ayant l'air d'être passé sous une automobile. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi des choses comme cela se passent dans nos Postes, en ce moment?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, connaissant et appréciant fort bien la qualité remarquable de la cuisine de la région de Parry Sound, j'aimerais également savoir comment une chose aussi monstrueuse peut se produire.

* * *

● (1452)

L'ENVIRONNEMENT**LA LENTEUR DE LA RÉPONSE À L'ALERTE DANS LE CAS DU DÉVERSEMENT D'HYDROCARBURES À STEVESTON—LES MESURES CORRECTIVES ADOPTÉES**

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il convient de poser une question au ministre de l'Environnement. Considérant le fait que dans le cas du déversement d'hydrocarbures de Steveston survenu l'été dernier, le premier rapport de l'accident nous est parvenu à 23 heures, et que rien n'a été fait avant le lendemain, et considérant qu'il a fallu 44 heures pour amener sur place du matériel entreposé à 15 milles de distance, je voudrais demander au ministre si les responsables de cet état de choses ont été renvoyés de son ministère?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (environnement)): Non, monsieur l'Orateur, personne n'a été renvoyé après l'affaire de la marée noire survenue à Steveston. Si le député le désire, je peux lui faire un compte rendu très détaillé des événements survenus à la suite de ce déversement d'hydrocarbures. C'est une tâche que j'ai entreprise peu de temps après avoir reçu mon portefeuille. J'ai été alors convaincu qu'on avait fait tout ce qui pouvait être fait. C'est vrai qu'il y a eu un léger décalage entre le moment de l'accident et le moment où nous avons été avertis, mais une fois alertés, les services d'Environnement Canada n'ont pas perdu une minute pour se rendre sur les lieux et ils ont fait un très bon nettoyage.

[M. Jamieson.]

LE PROJET DE PIPE-LINE KITIMAT—DEMANDE D'ASSURANCE QUANT À L'ÉTUDE DES CONSÉQUENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Je m'excuse, mais je ne suis pas d'accord avec le ministre. Nous avons été avertis immédiatement. D'ailleurs, qu'il me fasse un rapport complet ici sera un bien piètre consolation pour les pêcheurs qui ont perdu leur gagne-pain pendant une semaine ou dix jours. Passons à la proposition du consortium Kitimat. Le ministre de la Justice a dit que celui-ci tentait de se soustraire aux règles imposées par le gouvernement. Le ministre est-il d'accord avec son collègue? Dans l'affirmative, cela ne signifie-t-il pas qu'il va prendre des mesures spéciales pour s'assurer que l'on étudiera toutes les conséquences de ce projet sur l'environnement avant de lui donner le feu vert?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (environnement)): Monsieur l'Orateur, quiconque fait une demande de construction de pipe-line ne peut espérer jouer au plus malin avec le gouvernement du Canada. Mon ministère examinera toutes les répercussions que le projet du pipe-line Kitimat ou tout autre projet pourrait avoir sur l'environnement.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES**LES LICENCIEMENTS AU CANADIEN NATIONAL—LA DEMANDE D'ENQUÊTE DU SYNDICAT—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT**

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le ministre a-t-il reçu une demande de la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers pour qu'une commission d'enquête soit mise sur pied afin d'étudier des mesures prises par le Canadien National qui au cours des derniers mois a mis 6000 employés à pied puis a imposé des réductions draconiennes dans certains domaines comme, par exemple, le service express?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, j'en ai reçu une, monsieur l'Orateur.

M. Orlikow: Le ministre créera-t-il cette commission, et, dans l'affirmative, quand et quelles personnes y participeront?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté avec les cheminots dont parle le député de la possibilité d'établir une commission d'enquête industrielle. Nous en sommes arrivés à la conclusion que toute la question des mises à pied pouvait être réglée sur un plan plus général. Nous essayons de voir quelle serait la meilleure façon de faire. La méthode choisie intéressera particulièrement les cheminots.